

COMMUNE DE SAINT ETIENNE DE CHIGNY
COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance ordinaire du 17 janvier 2017

COMMUNE DE SAINT ETIENNE DE CHIGNY

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 17 janvier 2017

L'an deux mil dix-sept, le dix-sept janvier à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de St Etienne de Chigny dûment convoqué le dix janvier deux mil dix-sept, s'est réuni à la Salle du Bellay en séance ordinaire, sous la présidence de M. Patrick CHALON, Maire.

Etaient présents : M. Patrick CHALON, Maire, Mmes Agnès DEMIK, Huguette MAUDUIT et M. Didier MORISSONNAUD, Adjoints au Maire,

Mme Lucile TESTÉ et MM. Serge DARCISSAC, Patrick DEBOISE et Régis SALIC, Conseillers Municipaux.

Etaient excusés : Mme Brigitte BESQUENT donne pouvoir à Mme Agnès DEMIK

Mme Brigitte ROILAND donne pouvoir Mme Huguette MAUDUIT

Mme Florine CHAUDAT DULBECCO donne pouvoir à M. Didier MORISSONNAUD

M. Didier LEMOINE

M. Philippe PARENT

Mme Lydia PULUR DESGROPPES

Mme Anne-Sophie FRANCOIS

LECTURE ET COMMENTAIRES DU DERNIER COMPTE-RENDU DE CONSEIL

Monsieur le Maire ouvre la séance, rappelle les délibérations prises lors du Conseil Municipal du 15 décembre 2016 et donne la parole aux membres présents.

Vu l'assentiment constaté des Membres présents,

Le Conseil Municipal décide d'accepter, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 15 décembre 2016, tel qu'il est transcrit au présent registre des délibérations.

Puis il a été procédé conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

COMMUNE DE SAINT ETIENNE DE CHIGNY
COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance ordinaire du 17 janvier 2017

M. Serge DARCISSAC ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées. En outre, il a été décidé d'adjoindre à ce secrétaire, Mme Aurélie BRETTE BOURSIN, qui assistera à la séance sans y participer.

Délibération n° 2017-01-001

1°) Tour(s)plus : Plan Local d'Urbanisme - Accord de la commune pour autoriser Tour(s)plus à achever la procédure d'élaboration à compter du 1er janvier 2017

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'urbanisme, et notamment, son article L 153-9 ;

Vu la délibération du 22/03/2016 prescrivant la révision générale du plan local d'urbanisme ;

Vu la délibération du conseil communautaire de la communauté d'agglomération Tour(s)plus en date du 02 mai 2016 approuvant l'extension des compétences de la communauté d'agglomération Tour(s) Plus à compter du 31 décembre 2016 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 03 août modifiant les statuts de la communauté d'agglomération Tour(s)plus à compter du 31 décembre 2016 ;

Vu la charte de gouvernance PLU et notamment son article 2.1 ;

Considérant que Tour(s)plus devient compétent en matière de PLU à compter du 31/12/2016 ;

Considérant que la procédure de révision du PLU de la commune de Saint Etienne de Chigny doit se poursuivre jusqu'à son terme.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré avec 7 voix pour et une abstention :

- AUTORISE Tour(s)plus à achever la procédure de révision générale du PLU de Saint Etienne de Chigny à compter du 31 décembre 2016 tel que prévu par l'article L 153-9 du code de l'urbanisme.

2°) Informations et points divers

Révision générale du PLU

Le public est invité à prendre connaissance et débattre du projet d'aménagement et de développement durable (PADD) lors de la réunion du 24 janvier 2017. A cet égard, Mme Agnès

COMMUNE DE SAINT ETIENNE DE CHIGNY
COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance ordinaire du 17 janvier 2017

Demik rappelle que le futur visage de Saint Etienne de Chigny est une construction commune. Le débat ne peut être ouvert qu'en réunion publique.

Arrêt des activités de la Petite Récréée

La commune prend acte des difficultés de gestion rencontrées par la Petite Récréée et étudie la possibilité de reprendre la gestion de la garderie scolaire, des TAP et de l'ALSH en régie directe.

Bus scolaire

Au regard des sommes engagées pour le maintien de ce service public et de la dégradation de la fréquentation, une réflexion est engagée sur le service.

Finances

Le budget primitif 2017 est en préparation. M. Patrick Chalon précise que l'Etat, dans le cadre de la candidature de Paris au Jeux Olympiques 2024, subventionne les City Park.

Conseil des Jeunes

Les élections du conseil Municipal des Jeunes se dérouleront le 25/03/2017

Les Jeux Olympiques Stéphanois se tiendront le 26 mars 2017 (football, basket et relais). Le conseil des Jeunes est à la recherche de petits lots à distribuer aux participants.

La séance est levée à 20h10.

RECAPITULATIF DE SEANCE

- DELIBERATION N° 2017-01-001

Tour(s)plus : Plan Local d'Urbanisme - Accord de la commune pour autoriser Tour(s)plus à achever la procédure d'élaboration à compter du 1er janvier 2017